



Supplément à l'ERI
MUSIQUE 8 À 10 (1996)

*Contenu obligatoire des modèles de
programmes de Musique 10 :*

*Chorale de concert
Chorale de jazz
Orchestre d'harmonie
Orchestre de jazz
Orchestre à cordes
Guitare*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Contexte	5
Exigences du programme du secondaire deuxième cycle.....	6
Musique 8 à 12	7
Pour en savoir plus	8

MODÈLES DE PROGRAMMES POUR LE COURS DE MUSIQUE 10

Chorale de concert.....	10
Chorale de jazz	11
Orchestre d'harmonie.....	12
Orchestre de jazz	13
Orchestre à cordes	15
Guitare	16

ANNEXE

Cours de beaux-arts et de compétences pratiques agréés par le Ministère.....	17
--	----

INTRODUCTION

Ce document est un supplément à l'Ensemble de ressources intégrées (ERI) de Musique 8 à 10 (1996).

CONTEXTE

En 2002-2003, le ministère de l'Éducation a révisé les exigences provinciales pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. À la suite de cette révision, le Ministère a décidé d'échelonner le programme du secondaire deuxième cycle sur trois ans plutôt que sur deux. Ainsi, dans le cadre du programme du secondaire deuxième cycle (2004), les élèves qui entreprennent leur 10^e année après le 30 juin 2004 obtiendront des crédits menant au diplôme de fin d'études secondaires en suivant un programme de trois ans, soit en 10^e, en 11^e et en 12^e année.

Par le passé, les écoles ne transmettaient pas les notes des cours de 10^e année au ministère de l'Éducation; celui-ci ne les incluait donc pas dans le relevé de notes des élèves et le calcul des crédits menant au diplôme de fin d'études. Les Ensembles de ressources intégrées (ERI) des matières de 10^e année faisant partie des beaux-arts et des compétences pratiques (1995-1998) étaient élaborés pour être présentés comme des cours échelonnés sur une année et étaient considérés comme des cours « généraux » permettant aux écoles de concevoir des programmes répondant aux besoins de leurs élèves.

Les nouvelles exigences du programme du secondaire deuxième cycle (2004) visent, entre autres choses, à offrir aux élèves de 10^e année plus de flexibilité et un choix plus grand au moment où ils choisissent les cours qui correspondent à leurs objectifs en matière d'études et de carrière. À cette fin, ce document explique le contenu obligatoire du modèle de programme de six cours distincts de musique de 10^e année qui peuvent être offerts en plus du cours général de Musique 10 existant. Ce document ne remplace pas les résultats d'apprentissage prescrits pour le programme de musique de 10^e année décrits dans l'ERI de Musique 8 à 10 (1996). Chacun des cours décrits dans ce document **doit respecter à la fois les résultats d'apprentissage prescrits et le contenu obligatoire** du modèle de programme offert.

EXIGENCES DU PROGRAMME DU SECONDAIRE DEUXIÈME CYCLE (2004)

En vertu des exigences du programme du secondaire deuxième cycle (2004), tous les élèves doivent, de la 10^e à la 12^e année, accumuler au moins 4 crédits dans des matières du domaine des beaux-arts et/ou des compétences pratiques.

Pour satisfaire à ces exigences, les élèves peuvent suivre un des cours suivants :

- un cours du domaine des beaux-arts de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 4 crédits et agréé par le Ministère;
- un cours du domaine des compétences pratiques de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 4 crédits et agréé par le Ministère;
- un cours du domaine des beaux-arts de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 2 crédits et agréé par le Ministère, plus un cours du domaine des compétences pratiques de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 2 crédits et agréé par le Ministère.

Les cours de 11^e année agréés par les conseils ou les autorités scolaires dans les matières du domaine des beaux-arts ou des compétences pratiques ne répondent aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études que si leurs résultats d'apprentissage prescrits sont conformes à ceux de l'ERI de Beaux-Arts 11 et/ou de Compétences pratiques 11. Quant aux cours de 10^e et de 12^e année agréés par les conseils ou les autorités scolaires, ils ne satisfont pas aux exigences du domaine des beaux-arts ou des compétences pratiques pour l'obtention du diplôme de fin d'études.

Les écoles ont la possibilité de présenter dans ces matières des programmes qui répondent aux besoins de leurs élèves et de la communauté. Cependant, les conseils scolaires doivent offrir un choix de programmes d'études dans les domaines des beaux-arts et des compétences pratiques à tous les élèves tenus de suivre le programme du secondaire deuxième cycle 2004.

Veillez consulter l'annexe de ce document pour connaître la liste complète des cours du domaine des beaux-arts et de celui des compétences pratiques de la 10^e à la 12^e année agréés par le Ministère.

MUSIQUE 8 À 12

Le tableau suivant dresse la liste des cours actuels de musique de la 8^e à la 12^e année agréés par le Ministère.

<ul style="list-style-type: none"> • Musique 8 		
<ul style="list-style-type: none"> • Musique 9 		
<ul style="list-style-type: none"> • Musique 10 : Cours général <p>Modèles de programmes de Musique 10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musique 10 : Chorale de concert • Musique 10 : Chorale de jazz • Musique 10 : Orchestre d'harmonie • Musique 10 : Orchestre de jazz • Musique 10 : Orchestre à cordes • Musique 10 : Guitare 		
<ul style="list-style-type: none"> • Musique chorale 11 : Chœur de concert • Musique chorale 11 : Jazz vocal 	<ul style="list-style-type: none"> • Musique instrumentale 11 : Orchestre d'harmonie • Musique instrumentale 11 : Ensemble de jazz • Musique instrumentale 11 : Orchestre à cordes • Musique instrumentale 11 : Guitare 	<ul style="list-style-type: none"> • Composition et technologie 11
<ul style="list-style-type: none"> • Musique chorale 12 : Chœur de concert • Musique chorale 12 : Jazz vocal 	<ul style="list-style-type: none"> • Musique instrumentale 12 : Orchestre d'harmonie • Musique instrumentale 12 : Ensemble de jazz • Musique instrumentale 12 : Orchestre à cordes • Musique instrumentale 12 : Guitare 	<ul style="list-style-type: none"> • Composition et technologie 12

On encourage les écoles à donner aux élèves la possibilité de suivre plus d'un cours de musique à chaque année d'études. Chaque cours doit respecter tous les résultats d'apprentissage prescrits pour le niveau visé.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les ressources suivantes comportent des renseignements complémentaires sur les cours, les exigences du programme du secondaire deuxième cycle et d'autres politiques pertinentes.

Ensembles de ressources intégrées (ERI)

Les Ensembles de ressources intégrées renferment les résultats d'apprentissage prescrits pour chaque matière et pour chaque année d'études ainsi que les stratégies d'enseignement et d'évaluation proposées afin de présenter ces résultats d'apprentissage à l'intérieur d'une vaste gamme de structures de cours. Le texte complet de tous les ERI paraît dans le site <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/irp.htm>

Handbook of Procedures

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres méthodes permettant de satisfaire aux exigences du programme du secondaire deuxième cycle en matière de beaux-arts, veuillez consulter le *Handbook of Procedures* du ministère de l'Éducation.

<http://www.bced.gov.bc.ca/exams/handbook/handbook.htm>

Politique concernant les beaux-arts et les compétences pratiques

Document d'orientation politique : *Fine Arts and Applied Skills Requirements in the Graduation Program*

http://www.bced.gov.bc.ca/policy/policies/fine_arts_and_applied.htm

Exigences pour le domaine des beaux-arts et/ou des compétences pratiques : *Programme du secondaire deuxième cycle 2004*

http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/finearts_qa.pdf

Numéros de cours

La liste des numéros de cours agréés par le Ministère se trouve dans le *Course Information Book*.

<http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/courseinfo/>

MODÈLES DE PROGRAMMES POUR LE COURS DE MUSIQUE 10

L'ERI de Musique 8 à 10 (1996) est conçu de manière à permettre une certaine souplesse dans l'organisation et la mise en œuvre du programme d'études et à tenir compte des programmes déjà en place dans les écoles de la Colombie-Britannique.

Étant donné les divers modes de prestation du programme de musique et afin d'offrir aux élèves plus de flexibilité et un choix plus grand face aux nouvelles exigences du programme du secondaire deuxième cycle, les résultats d'apprentissage des cours de musique de 10^e année ont été conçus pour être présentés dans le cadre d'un certain nombre de modèles de programmes (cours) précis, qui doivent chacun respecter un contenu obligatoire distinct.

Les six tableaux « Contenu obligatoire du modèle de programme » présentés à partir de la page suivante décrivent le cadre pédagogique à l'intérieur duquel les résultats d'apprentissage prescrits du cours de Musique 10 peuvent être offerts. Les cours de musique de 10^e année approuvés, pour lesquels l'information relative au modèle de programme est fournie ci-dessous, sont les suivants :

- Musique 10 : Chorale de concert (MCCF 10)
- Musique 10 : Chorale de jazz (MVJF 10)
- Musique 10 : Orchestre d'harmonie (MCBF 10)
- Musique 10 : Orchestre de jazz (MJBFB 10)
- Musique 10 : Orchestre à cordes (MOSF 10)
- Musique 10 : Guitare (MGRF 10)

En plus des cours décrits brièvement dans ce supplément, les écoles peuvent continuer à offrir le cours de Musique 10 : Cours général (MGF 10), qui correspond au programme d'études publié au départ dans l'ERI de Musique 8 à 10 (1996).

Dans chacun des nouveaux cours de musique de 10^e année, les enseignants donnent aux élèves la possibilité d'atteindre les résultats d'apprentissage prescrits pour cette matière, et ce, au sein d'un groupe de musique chorale ou instrumentale. Les enseignants doivent donc préparer leurs cours et choisir un répertoire en fonction des résultats d'apprentissage prescrits et du contenu obligatoire particuliers au cours en question.

Les tableaux intitulés « Contenu obligatoire du modèle de programme » présentés dans les pages suivantes décrivent ce contenu en fonction des éléments suivants :

- la technique : perfectionnement de la technique;
- la pratique : compétences et attitudes convenant à divers contextes de prestation;
- les connaissances musicales : notation, terminologie et éléments liés à différents styles de musique.

Ces trois catégories ne servent ni à remplacer ni à annuler les composantes du programme d'études de Musique 10. Elles sont plutôt utilisées afin de fournir une autre façon de voir les exigences du cours et de souligner les points communs qui existent entre les divers sujets liés aux beaux-arts.

Les élèves qui suivent plus d'un cours de musique de 10^e année doivent atteindre les résultats d'apprentissage ayant trait au contenu de chaque cours pour lequel ils obtiendront des crédits; par exemple, l'élève doit satisfaire aux exigences du contenu des modèles de programmes Chorale de concert (MCCF 10) et Chorale de jazz (MVJF 10) pour obtenir les crédits de ces deux cours.

Contenu obligatoire du modèle de programme : Musique 10 : Chorale de concert (MCCF 10)

Le cours Chorale de concert 10 doit comporter le contenu suivant pour satisfaire aux exigences des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours de Musique 10.

<p>Technique : perfectionnement des techniques propres à chaque voix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • perfectionnement de la diction • perfectionnement de la qualité sonore (p. ex. améliorer son style personnel, styliser le répertoire) • articulations, inflexions, ornements (p. ex. accents, <i>staccato</i>, <i>legato</i>, <i>sostenuto</i>, <i>portamento</i>) • perfectionnement de l'intonation (p. ex. à l'aide de la technologie, sous la direction du chef d'orchestre) • amélioration du contrôle de la respiration (p. ex. employer des stratégies de respiration, tenir les notes plus longtemps) • développement de la tessiture à deux octaves (p. ex. à l'aide d'exercices séquentiels) • homogénéité et équilibre (p. ex. expériences avec de grands et de petits ensembles; savoir écouter)
<p>Pratique : compétences et attitudes convenant à divers contextes de prestation d'une chorale de concert</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation au rôle de la voix de chaque interprète au sein de l'ensemble (p. ex. écouter pour déterminer l'homogénéité de l'ensemble des voix) • techniques vocales appropriées au répertoire • perfectionnement d'un style vocal personnel approprié au répertoire • étiquette convenant à divers contextes et prestations • prestations <i>a cappella</i> et avec accompagnement pour chaque interprète et l'ensemble complet • techniques de mémorisation (p. ex. forme, agencement des rimes dans les couplets, histoire et signification des mots, similitudes avec d'autres chants connus) • capacité à suivre les indications du chef d'orchestre et à s'y conformer • sensibilisation aux questions liées à la santé de la voix
<p>Connaissances musicales : aptitude à lire et à noter des idées musicales, à utiliser la terminologie adéquate et à comprendre les éléments de divers styles de musique chorale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance de la théorie musicale (p. ex. concepts de base ayant trait aux intervalles, aux accords, à la mélodie, aux nuances, aux articulations, au timbre) • perfectionnement de la formation auditive • perfectionnement des stratégies de déchiffrage propres au répertoire choral de concert • capacité de chanter une voix dans une harmonie à deux, trois ou quatre voix • connaissance des différentes pièces du répertoire choral de concert • connaissance des principaux styles de chœur de concert (p. ex. musique pop, gospel, chants de concert) et des exemples de musique provenant des principales périodes de l'histoire de la musique • étude approfondie d'une période ou d'un style faisant partie du répertoire (p. ex. période classique, gospel)

Contenu obligatoire du modèle de programme : Musique 10 : Chorale de jazz (MVJF 10)

Le cours Chorale de jazz 10 doit comporter le contenu suivant pour satisfaire aux exigences des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours de Musique 10.

<p>Technique : perfectionnement des techniques propres à chaque voix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • effet de stylisation de jazz pour les mots d'une phrase <i>legato</i> • prononciation correcte des voyelles • amélioration du contrôle de la respiration (p. ex. employer des stratégies de respiration, tenir les notes plus longtemps) • développement de la tessiture à deux octaves • homogénéité et équilibre (p. ex. expériences avec de grands et de petits ensembles; savoir écouter) • perfectionnement de l'intonation (p. ex. à l'aide de la technologie, sous la direction du chef d'orchestre) • articulations de jazz (p. ex. <i>tenuto</i>, <i>staccato</i>, <i>marcato</i>, <i>glissandi</i> descendants, <i>plop</i>, trait oblique, <i>flip</i>, notes fantômes, trille) • aptitude à faire des vocalises de base pour un blues à 12 temps
<p>Pratique : compétences et attitudes convenant à divers contextes de prestation d'une chorale de jazz</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation au rôle de la voix de chaque interprète au sein de l'ensemble (p. ex. écouter pour déterminer l'homogénéité de l'ensemble des voix) • perfectionnement d'un style vocal personnel • étiquette convenant à divers contextes de prestations • techniques de mémorisation (p. ex. forme, agencement des rimes dans les couplets, histoire et signification des mots, similitudes avec d'autres chants connus) • interprétation avec la section rythmique • capacité à se conformer aux indications du chef d'orchestre durant la prestation • techniques du microphone et mouvements de base (chorégraphie) en vue d'améliorer la prestation • réponses appropriées aux réactions de l'auditoire • sensibilisation aux questions liées à la santé de la voix
<p>Connaissances musicales : aptitude à lire et à noter des idées musicales, à utiliser la terminologie adéquate et à comprendre les éléments de divers styles de musique de jazz choral</p>	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance de la théorie musicale (p. ex. motifs rythmiques en scat, intervalles, harmonies de jazz, accords de jazz, mélodies) • perfectionnement de la formation auditive • perfectionnement des stratégies de déchiffrage propres à la musique chorale de jazz • chants du répertoire de jazz convenant à l'âge des interprètes dans des arrangements à deux ou à trois voix (p. ex. swing, blues, ballade, musique latine) • connaissance de divers styles et chanteurs de jazz de 1900 jusqu'à nos jours (p. ex. Bessie Smith, Louis Armstrong, Diana Krall; ragtime, blues, swing)

Contenu obligatoire du modèle de programme : Musique 10 : Orchestre d'harmonie (MCBF 10)

Le cours Orchestre d'harmonie 10 doit comporter le contenu suivant pour satisfaire aux exigences des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours de Musique 10.

<p>Technique : perfectionnement des techniques propres à chaque instrument</p>	<p>Instruments à vent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • doigtés, positions de coulisse de base pour au moins deux octaves • perfectionnement de l'intonation liée au jeu dans différents registres de l'instrument • articulations de base (p. ex. <i>tenuto</i>, <i>staccato</i>, accents légers et forts) • embouchure et contrôle de la respiration • introduction à l'utilisation de sourdines (le cas échéant) • production d'une qualité sonore satisfaisante <p>Percussions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • technique de prise identique pour baguettes et maillets (timbales), méthode de base pour cloches • techniques spéciales d'utilisation de la caisse claire (p. ex. « fla », roulements à coup unique et à coups multiples, roulements de tambours) • accord de la batterie et réglage des pédales des timbales • amélioration de la qualité sonore et de l'intonation <p>Claviers (acoustiques ou électriques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • manipulation de différentes sonorités du clavier électronique utilisé • exécution de tous les accords et gammes majeurs et mineurs, et arpèges d'accompagnement • équilibre (p. ex. solo versus accompagnement) <p>Basse (contrebasse ou basse électrique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • techniques comme le <i>pizzicato</i>, le coup d'archet; technique de la main droite (électrique) • utilisation des réglages de l'amplificateur pour créer certains effets • capacité d'étouffer le son des cordes, d'accorder l'instrument et d'ajuster les chevilles d'accord • équilibre avec le reste de la section des basses
<p>Pratique : compétences et attitudes convenant à divers contextes de prestation d'un orchestre d'harmonie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • perception du rôle de chacun des instruments d'un ensemble (p. ex. écouter pour déterminer l'homogénéité de l'ensemble des instruments) • attentes raisonnables de l'élève et du groupe; étiquette pertinente, dont une tenue et une posture appropriées et le respect des autres • capacité à suivre les indications du chef d'orchestre et à s'y conformer • compréhension de l'importance d'une bonne posture • soin et entretien adéquats de l'instrument
<p>Connaissances musicales : aptitude à lire et à noter des idées musicales, à utiliser la terminologie adéquate et à comprendre les éléments de divers styles de musique instrumentale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance de la théorie musicale (p. ex. notation de toutes les gammes majeures et de tous les intervalles majeurs et mineurs d'une octave; terminologie de base faisant partie du répertoire orchestral, particulièrement en ce qui concerne le tempo et les nuances) • perfectionnement de la formation auditive • perfectionnement des stratégies de lecture à vue • vue d'ensemble du répertoire orchestral (différents styles et périodes) • étude approfondie d'une période ou d'un style faisant partie du répertoire (p. ex. période baroque, marches militaires)

Contenu obligatoire du modèle de programme : Musique 10 : Orchestre de jazz (MJBFB 10)

Le cours Orchestre de jazz 10 doit comporter le contenu suivant pour satisfaire aux exigences des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours de Musique 10.

Technique :

perfectionnement des techniques propres à chaque instrument d'un orchestre de jazz

Instruments à vent :

- doigtés, positions de coulisse pour au moins deux octaves
- articulations de jazz de base (p. ex. syncope)
- bonne technique d'embouchure
- perfectionnement de l'intonation permettant de jouer dans différents registres de l'instrument
- contrôle de l'embouchure et de la respiration
- production d'une qualité sonore satisfaisante
- utilisation de sourdines de base pour les joueurs de cuivres (p. ex. sourdine d'embouchure, sourdine droite, sourdine Harmon)
- improvisation sur un blues à 12 temps et changements d'accords de base

Percussions :

- technique de prise identique pour baguettes, maillets et balais
- techniques de base d'utilisation de la caisse claire (p. ex. roulements, « fla », coups sur le rebord de la caisse)
- remplissages appropriés à différents styles de répertoire

Claviers :

- doigté approprié pour les roulades
- utilisation de la mise en voix des accords 3-7 (main gauche)
- techniques d'accompagnement détaillées pour rehausser celles que l'on trouve dans le palmarès des orchestres de jazz
- improvisation de blues à 12 temps, gammes de blues, gammes majeures et mineures, modes dorien et mixolydien

Guitare :

- utilisation du plectre pour pincer les accords
- connaissance des réglages des amplificateurs et de la tonalité sur la guitare pour créer la bonne sonorité de jazz
- technique d'accordage
- improvisation de blues à 12 temps, gammes de blues, gammes majeures et mineures, gammes pentatoniques, modes dorien et mixolydien
- accords de base dans diverses positions (p. ex. ouverte, barrée, accords pour intro de jazz)

Contrebasse :

- techniques de la main droite : avec un ou deux doigts ou avec un plectre
- techniques de base du coup d'archet et du pincement des cordes avec les doigts de la main droite pour la basse électrique
- improvisation de blues à 12 temps, gammes majeures et mineures, gammes pentatoniques, lignes rythmiques, modes dorien et mixolydien
- connaissance des réglages des amplificateurs et de la tonalité sur la basse électrique pour créer la bonne sonorité de jazz
- amplificateurs pour la basse électrique

<p>Pratique : compétences et attitudes convenant à divers contextes de prestation d'un orchestre de jazz</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation au rôle de chaque instrument au sein de l'ensemble (p. ex. écouter pour déterminer l'homogénéité de l'ensemble des instruments) • capacité à se conformer aux indications du chef d'orchestre • présence sur scène et étiquette de base • compréhension de l'importance d'une bonne posture • mouvements de base (chorégraphie) en vue d'améliorer la prestation • entretien des instruments • stratégies pour jouer avec ou sans amplification du son • réponses appropriées aux réactions de l'auditoire
<p>Connaissances musicales : aptitude à lire et à noter des idées musicales, à utiliser la terminologie adéquate et à comprendre les éléments de divers styles de musique de jazz</p>	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance de la théorie musicale (p. ex. notation et terminologie de base s'appliquant au répertoire, notation de toutes les gammes majeures, pentatoniques et de blues, et des modes dorien et mixolydien ainsi que des intervalles majeurs et mineurs à une octave) • perfectionnement de la formation auditive • perfectionnement des stratégies de lecture à vue propres au répertoire de jazz • vue d'ensemble des débuts de l'histoire du jazz, y compris des musiciens de prestige pour tous les instruments faisant partie de l'orchestre de jazz • connaissance de diverses pièces de niveaux débutant et intermédiaire faisant partie du répertoire d'un orchestre de jazz (p. ex. swing, blues, rock) avec des solos écrits et des solos improvisés • étude approfondie d'un style de jazz particulier faisant partie du répertoire (p. ex. Big Band, musique latine)

Contenu obligatoire du modèle de programme : Musique 10 : Orchestre à cordes (MOSF 10)

Le cours Orchestre à cordes 10 doit comporter le contenu suivant pour satisfaire aux exigences des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours de Musique 10.

<p>Technique : perfectionnement des techniques propres à chaque instrument d'un orchestre à cordes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • perfectionnement de l'intonation • techniques de la main gauche (p. ex. de la 1^{re} à la 3^e position, doubles cordes, accords) • articulations de base (p. ex. <i>staccato</i>, attaque, accent, détaché, <i>tenuto</i>) • techniques du coup d'archet (p. ex. <i>pizzicato</i>, combinaisons avec détachés et liaisons rythmiques, <i>con sordino</i>, <i>senza sordino</i>) • production d'une qualité sonore satisfaisante • capacité de jouer toutes les gammes majeures et mineures dans deux octaves
<p>Pratique : compétences et attitudes convenant à divers contextes de prestation d'un orchestre à cordes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation au rôle de l'instrument au sein de l'ensemble (p. ex. écouter pour déterminer l'homogénéité de l'ensemble des instruments) • étiquette convenant au contexte de la prestation (p. ex. tenue, respect des autres, participation) • compréhension de l'importance d'une bonne posture • entretien adéquat de l'instrument, y compris le changement des cordes, l'ajustement du chevalet flottant et des chevilles d'accord • capacité à se conformer aux indications visuelles et verbales du chef d'orchestre
<p>Connaissances musicales : aptitude à lire et à noter des idées musicales, à utiliser la terminologie adéquate et à comprendre les éléments de divers styles de musique pour orchestre à cordes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance de la théorie musicale (p. ex. notation de toutes les gammes majeures et de tous les intervalles majeurs et mineurs d'une octave; terminologie de base propre au répertoire orchestral, particulièrement en ce qui concerne le tempo et les nuances) • perfectionnement de la formation auditive • perfectionnement des stratégies de lecture à vue propres aux orchestres à cordes • vue d'ensemble du répertoire orchestral (différents styles et périodes) • étude approfondie d'une période ou d'un style faisant partie du répertoire (p. ex. période classique, musique de chambre)

Contenu obligatoire du modèle de programme : Musique 10 : Guitare (MGRF 10)

Le cours de Guitare 10 doit comporter le contenu suivant pour satisfaire aux exigences des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours de Musique 10.

<p>Technique : perfectionnement des techniques propres à la guitare</p>	<ul style="list-style-type: none"> • gammes majeures en <i>fa, do, sol, ré, la</i> et <i>mi</i> en utilisant uniquement la position ouverte • gammes majeures et mineures (harmoniques/mélodiques) avec fondamentale sur la corde <i>mi</i> en montant et en descendant le long du manche (aucune corde en position ouverte) • gammes pentatoniques majeures et mineures ascendantes et descendantes dans les 12 tons en une position • progression harmonique du blues à 12 temps en <i>mi, la</i> et <i>sol</i> en utilisant les accords I, IV et V seulement • perfectionnement de la technique de la main droite : jeu avec les doigts, pincement des accords • technique de la guitare sèche • technique de base de la guitare électrique • techniques contrapuntiques classiques de base en première position • techniques de la main droite : pincement d'une seule note (p. ex. silence, coup franc) • perfectionnement de l'intonation
<p>Pratique : compétences et attitudes convenant à divers contextes de prestation à la guitare</p>	<ul style="list-style-type: none"> • capacité à tenir le temps au sein de l'ensemble • aptitudes à écouter • compréhension de l'importance d'une bonne posture • prestation solo et avec l'ensemble • connaissance du matériel requis pour jouer de la guitare électrique (p. ex. différents types de guitares, raccordements, amplificateurs) • étiquette convenant au contexte de la prestation (p. ex. tenue, respect des autres, participation) • capacité à se conformer aux directives • sensibilisation au rôle de l'instrument au sein de l'ensemble (p. ex. écouter pour déterminer l'homogénéité de l'ensemble des instruments)
<p>Connaissances musicales : aptitude à lire et à noter des idées musicales, à utiliser la terminologie adéquate et à comprendre les éléments de divers styles de musique pour solo ou ensemble de guitares</p>	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance de la théorie musicale (p. ex. notation et terminologie utilisées dans le répertoire; lecture des notes jusqu'à la 5^e touche; aptitude à noter toutes les gammes majeures, pentatoniques et de blues ainsi que les intervalles majeurs et mineurs à une octave) • perfectionnement de la formation auditive • perfectionnement des stratégies de lecture à vue propres à la guitare • harmonie de la touche (p. ex. I, IV, V7) • vue d'ensemble du répertoire pour guitare (différents styles et périodes) (p. ex. rock, blues, classique), y compris le répertoire solo

Annexe :

Cours de beaux-arts et de compétences pratiques agrés par le Ministère

Les tableaux suivants dressent la liste de tous les cours de la 10^e à la 12^e année des domaines des beaux-arts et des compétences pratiques agréés par le Ministère; ces cours sont décrits dans les ERI de 1995 à 2004 (pouvant être consultés en ligne à l'adresse suivante : <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/irp.htm>).

BEAUX-ARTS

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
	<ul style="list-style-type: none"> • Beaux-arts 11 (2 crédits) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Danse 10 : Cours général • Danse 10 : Interprétation • Danse 10 : Chorégraphie 	<ul style="list-style-type: none"> • Danse : Chorégraphie 11 • Danse : Interprétation 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Danse : Chorégraphie 12 • Danse : Interprétation 12
<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique 10 : Cours général • Art dramatique 10 : Interprétation théâtrale • Art dramatique 10 : Production théâtrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique : Cinéma et télévision 11 • Interprétation théâtrale 11 : Jeu dramatique • Interprétation théâtrale 11 : Mise en scène et scénarisation • Production théâtrale 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique : Cinéma et télévision 12 • Interprétation théâtrale 12 : Jeu dramatique • Interprétation théâtrale 12 : Mise en scène et scénarisation • Production théâtrale 12 : Technique théâtrale • Production théâtrale 12 : Gestion théâtrale
<ul style="list-style-type: none"> • Musique 10 : Cours général • Musique 10 : Chorale de concert • Musique 10 : Chorale de jazz • Musique 10 : Orchestre d'harmonie • Musique 10 : Orchestre de jazz • Musique 10 : Orchestre à cordes • Musique 10 : Guitare 	<ul style="list-style-type: none"> • Musique chorale 11 : Choeur de concert • Musique chorale 11 : Jazz vocal • Musique instrumentale 11 : Orchestre d'harmonie • Musique instrumentale 11 : Ensemble de jazz • Musique instrumentale 11 : Orchestre à cordes • Musique instrumentale 11 : Guitare • Musique : Composition et technologie 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Musique chorale 12 : Choeur de concert • Musique chorale 12 : Jazz vocal • Musique instrumentale 12 : Orchestre d'harmonie • Musique instrumentale 12 : Ensemble de jazz • Musique instrumentale 12 : Orchestre à cordes • Musique instrumentale 12 : Guitare • Musique : Composition et technologie 12
<ul style="list-style-type: none"> • Arts visuels 10 : Cours général • Arts visuels 10 : Céramique et sculpture • Arts visuels 10 : Dessin et peinture • Arts visuels 10 : Arts médiatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondements de l'art 11 • Arts visuels en atelier 11 : Céramique et sculpture • Arts visuels en atelier 11 : Dessin et peinture • Arts visuels en atelier 11 : Textiles et fibres • Arts visuels en atelier 11 : Gravure et graphisme • Arts visuels : Arts médiatiques 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondements de l'art 12 • Arts visuels en atelier 12 : Céramique et sculpture • Arts visuels en atelier 12 : Dessin et peinture • Arts visuels en atelier 12 : Textiles et fibres • Arts visuels en atelier 12 : Gravure et graphisme • Arts visuels : Arts médiatiques 12

COMPÉTENCES PRATIQUES

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences pratiques 11 (2 crédits) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Éducation aux affaires 10 : Cours général • Éducation aux affaires 10 : Communications d'affaires • Éducation aux affaires 10 : Entrepreneuriat • Éducation aux affaires 10 : Finance et économie • Éducation aux affaires 10 : Marketing 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité 11 • Applications informatiques de gestion 11 • Marketing 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité 12 • Gestion de l'information d'entreprise 12 • Gestion des données 12 • Économie 12 • Entrepreneuriat 12 • Comptabilité financière 12 • Innovation en gestion 12 • Marketing 12
<ul style="list-style-type: none"> • Économie domestique 10 : Cours général • Économie domestique 10 : Alimentation • Économie domestique 10 : Textiles • Économie domestique 10 : Étude de la famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en restauration 11 • Étude de la famille 11 • Étude des aliments 11 • Étude des textiles 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en restauration 12 • Étude de la famille 12 • Étude des aliments 12 • Étude des textiles 12
<ul style="list-style-type: none"> • Technologie de l'information 10 	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie de l'information et des communications : Communication numérique appliquée 11 • Technologie de l'information et des communications : Systèmes informatiques 11 • Technologie de l'information et des communications : Programmation par ordinateur 11 • Technologie de l'information et des communications : Développement de médias numériques 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie de l'information et des communications : Communication numérique appliquée 12 • Technologie de l'information et des communications : Systèmes informatiques 12 • Technologie de l'information et des communications : Programmation par ordinateur 12 • Technologie de l'information et des communications : Développement de médias numériques 12
<ul style="list-style-type: none"> • Formation technologique 10 : Cours général • Formation technologique 10 : Dessin technique et design • Formation technologique 10 : Électronique • Formation technologique 10 : Mécanique • Formation technologique 10 : Travail des métaux • Formation technologique 10 : Travail du bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie automobile 11 • Charpenterie et menuiserie 11 • Dessin technique et design 11 • Électronique 11 • Travail des métaux 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie automobile 12 • Technologie automobile 12 : Électricité et électronique • Technologie automobile 12 : Réparation de carrosserie et finition • Technologie automobile 12 : Groupe motopropulseur • Charpenterie et menuiserie 12 • Charpenterie et menuiserie 12 : Ébénisterie • Charpenterie et menuiserie 12 : Travail du bois avec CNC • Charpenterie et menuiserie 12 : Construction résidentielle

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
		<ul style="list-style-type: none"> • Charpenterie et menuiserie 12 : Produits d'artisanat en bois • Dessin technique et design 12 • Dessin technique et design 12 : Design niveau avancé • Dessin technique et design 12 : Architecture et design d'habitat • Dessin technique et design 12 : Génie et dessin mécaniques • Dessin technique et design 12 : Visualisation technique • Électronique 12 • Électronique 12 : Systèmes analogiques • Électronique 12 : Systèmes numériques • Électronique 12 : Robotique • Travail des métaux 12 : Transformation des métaux niveau avancé • Travail des métaux 12 : Usinage des métaux niveau avancé • Travail des métaux 12 : Soudage niveau avancé • Travail des métaux 12 : Métallurgie d'art et bijouterie • Travail des métaux 12 : Travail des métaux avec CNC • Travail des métaux 12 : Forgeage et fonderie • Travail des métaux 12 : Tôlerie

